

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 27 Mars 2025

Date de la convocation : 21 Mars 2025

PRESENTS :

Ardon : Monsieur Jean-Paul ROCHE, Madame Anne REAU

Jouy-le-Potier : Monsieur Gilles BILLIOT, Madame Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Mesdames Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Linda RAULT, Maryvonne PRUDHOMME, Gabrielle BREMOND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Jean-Frédéric OUVRY.

Ligny-le-Ribault : Madame Anne GABORIT, Monsieur Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : Messieurs Hervé NIEUVIARTS, Lionel DUPLAIX, Didier BRAULT (arrivé au point 2.2), Madame Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : Monsieur Denis TREMAULT, Madame Béatrice DE RUYVER

Sennely : Messieurs Philippe de DREUZY, Jean-Jacques BOUQUIN,

POUVOIRS : Monsieur Jean- Marc CADET à Monsieur Denis TREMAULT, Madame Constance de PÉLICHY à Madame Katia BAILLY, Monsieur Jean-Noël MOINE à Monsieur Dominique THÉNAULT, Monsieur Stéphane CHOUIN à Monsieur Sébastien DIFRANCESCHO.

Secrétaire de séance : Madame Katia BAILLY.

=====

► Avant de commencer la séance, Monsieur le Président demande l'accord à l'ensemble des Elus, d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur le vote des taux de fiscalité 2025 : vote favorable à l'unanimité de l'ensemble des Elus.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 Janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

1-1 Attribution de l'accord-cadre de fourniture d'une solution de téléphonie fixe pour la Ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer le marché passé par le groupement de commande avec la commune de La Ferté Saint-Aubin relatif à la fourniture d'une solution de téléphonie fixe à l'entreprise SARL UNIFY TELECOM, étant le soumissionnaire arrivant en tête au rapport d'analyse des offres, pour un montant total de 99 984€ H.T. pour 4 ans.

1-2 Attribution de l'accord-cadre de fourniture d'équipement, d'outillage et de consommables pour les ateliers des services techniques de la ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la fourniture d'équipement, d'outillage et de consommables pour les ateliers des services techniques passé par le groupement de commande avec la commune de La Ferté Saint-Aubin attribué à l'entreprise QUINCAILLERIE SETIN située au D921 route d'Elbeuf à MARTOT pour l'ensemble des lots conformément à la décision de la commission.

1-3 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret (CAUE) pour 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au CAUE au titre de l'année 2025.
Le montant de la cotisation s'élève à environ 2 100 € (pour la CC et l'ensemble de ses communes).

1-4 Vote des taux de fiscalité 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MAINTIENT les taux de fiscalité pour l'exercice 2025, comme suit :

	<i>Rappel taux 2024</i>	Taux 2025
Taxe habitation	<i>8,18%</i>	8,18%
Taxe foncière bâtie	<i>1,54%</i>	1,54%
Taxe foncière non bâtie	<i>3,42%</i>	3,42%
Cotisation foncière des entreprises	<i>26,51%</i>	26,51%

2. AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

2-1 Tourisme – Mise à jour des tarifs des produits de la boutique de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la grille tarifaire des produits vendus au sein de la boutique de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne ainsi que la prestation des visites guidées sur l'ensemble du territoire.

Produits actuellement à la vente	Tarifs actuels TTC	Tarifs proposés TTC
Set de coloriage	4.00€	5.00€
Lunch Box	12.00€	15.00€
Sac de shopping	18.00€	20.00€

Lunettes de soleil	10.00€	12.00€
Torchon (sérigraphie)	12.00€	15.00€
Mug	9.00€	10.00€
Porte clé jeton	4.00€	5.00€
Porte clé lampe	4.00€	5.00€
MAGNET ROND	3.00€	3.00€
Stylo	3.00€	3.00€
Cartes postales	1.00€	1.00€
Boule à neige Sologne	5.00€	6.00€
Gourde isotherme 500 ml	16.00€	18.00€
Boite à Brame	-	7.50€
Marque-pages	-	5.00€
Livres	-	10.00€

2-2 Mobilité : Mise à jour des tarifs relatifs aux Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Arrivée de Monsieur Didier BRAULT (19h20).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la grille tarifaire des Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) selon les modalités suivantes :

Tarifs IRVE applicables au 01.04.2025	
Borne 22 KvA	0.25€ / Kwh + 0.03 € / minute de charge*
Borne 50 KvA	0.30€ / Kwh + 0.03 € / minute de charge*

* Dès la charge complète atteinte, 5.00€ supplémentaire par heure (sauf de 23h00 à 6h00)

2-3 Signature de la convention cadre de partenariat avec l'Observatoire Régional des Transports (ORT) Centre-Val de Loire

La société TRANSPORTS COURCELLE, dirigée par Monsieur Bertrand COURCELLE, est une entreprise nationale, spécialisée dans le transport de fret et notamment de postes électriques. Elle est aujourd'hui propriétaire des parcelles BN705 et BN706. L'entreprise a manifesté son ambition d'acquérir une partie de la parcelle BN699 jouxtant sa nouvelle propriété. Le projet se décompose en deux parties : l'une afin d'implanter l'agence COURCELLE avec une plateforme de stockage, la seconde pour la création d'un bâtiment accueillant des bureaux et un atelier afin d'être loué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la CC des Portes de Sologne à l'Observatoire Régional des Transports Centre-Val de Loire,

2-4 Economie : Cession de la parcelle BN699 à l'entreprise Transports Courcelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CÈDE environ 4 000 m² de la parcelle BN699 au prix de 16 € du m² à l'entreprise TRANSPORTS COURCELLE, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur,

2-5 Cession des parcelles BN699, BN74 et BN704 à l'entreprise Sea view

La société SEA VIEW, dirigée par Monsieur Thomas SARDON, est spécialisée dans l'hydrographie, et principalement dans les levés bathymétriques, les inspections et positionnements maritimes et sous-marins. Elle est aujourd'hui locataire dans un bâtiment situé à Lamotte-Beuvron. L'entreprise a manifesté sa volonté d'acquérir une parcelle de 1 000 m² afin d'y construire un bâtiment d'environ 300 m² avec bureaux et espace de stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CÈDE environ 1 000 m² des parcelles BN699, BN74 et BN704 au prix de 16 € du m² à l'entreprise SEA VIEW, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur,

2-6 Economie : Cession des parcelles AV92 et AV94 à l'entreprise ONIX

La société ONIX, dirigée par Madame Ingrid Le Maux et Monsieur Abdelhakim Boukhelifa, est spécialisée dans les travaux d'installation électrique, notamment de panneaux solaires. L'entreprise a manifesté sa volonté d'acquérir une parcelle de 4 069 m², pour la construction d'un bâtiment d'environ 1 200 m², destiné à être divisé en plusieurs cellules pour être louées à des entreprises. La société ONIX aura également ses propres locaux dans le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CÈDE les parcelles AV92 et AV94 d'une surface globale de 4 069 m², au prix de 16 € du m² à l'entreprise ONIX, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur,

2-7 Signature de la convention entre la Fédération des Chasseurs du Loiret, Sologne Nature Environnement et la CC des Portes de Sologne dans le cadre de l'aménagement des Chemins de Randonnée de la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame Gabrielle BREMOND et Monsieur Jean-Frédéric OUVRY),

APPROUVE la signature de la convention de partenariat entre la Fédération des Chasseurs du Loiret, Sologne Nature Environnement et la CC des Portes de Sologne dans le cadre de l'aménagement des Chemins de Randonnée de la CCPS,

2-8 Inventaire des Zones d'Activités Economiques de la CC des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'arrêt de l'inventaire des zones d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, au titre de la loi Climat et Résilience,

2-9 Délégation du Droit de Prémption Urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier Cœur de France pour les parcelles cadastrées BP 7, BP 10, BL 390, BO 48, BO 51 et BO 35 situées à La Ferté Saint Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DÉLÈGUE dans les conditions de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, à l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France, ayant son siège social 15 rue Eugène Vignat à Orléans (45000), l'exercice du droit de prémption urbain de la communauté de communes des Portes de Sologne en vue de l'acquisition des terrains cadastrés BO n°35-48-51, BP n°7-10 et BL n°390 d'une contenance totale de 72 777 m²,

3 - SPORTS et LOISIRS

3-1 EQUIPEMENT SPORTIF : renouvellement de la convention tripartite d'utilisation du Complexe aquatique le CUBE par le collège Le Pré des Rois LFSA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la proposition de renouvellement de la convention d'utilisation du Complexe aquatique le CUBE par le collège « Le Pré des Rois ».

*_*_*_*

==*==*==*==*==*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 20h30.

La Ferté Saint-Aubin, le 28 Mars 2025
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

